



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMISSION FEDERALE D'HOMOLOGATION ET DE DISCIPLINE DECISION N° 0111 /FECAFOOT/CFHD/2024.

AFFAIRE:

(HOMOLOGATION DU TOURNOI INTERPOULES YAOUNDE 2024)

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives au Cameroun ;

Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FECAFOOT tenue le 07 août 2021 ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de la FECAFOOT tenue le 10 octobre 2023 ;

Vu le règlement du championnat régional 2024 ;

Vu les documents des matchs des Interpoules 2024.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Etaient présents :

- | | |
|----------------------------|------------------|
| 1. OJONG ERET Simon, | Vice-Président ; |
| 2. MASSOUSSI SONGO Robert, | Rapporteur ; |
| 3. Me. NGADJUI SIKO Louis, | Membre ; |
| 4. Me. KEYANTIO Augustin, | Membre ; |



PAR CES MOTIFS :

La Commission statuant en matière d'homologation et à l'unanimité de ses membres présents;

-Dit que les clubs Atlantic Sport Academy de KRIBI et Union Sportive D'ABONG-MBANG sont respectivement champion et vice-champion à l'issue du tournoi Interpoules 2024 ;

-Dit en outre qu'à l'issue du match de la 3^{eme} place, les clubs MINTACK FC de la Haute SANAGA et Volcan FC du NOUN sont classés respectivement 3^{eme} et 4^{eme} ;

- Déclare en conséquence que les clubs champion et vice-champion sont qualifiés pour participer au Championnat Professionnel MTN Elite Two pour le compte de la saison sportive 2024/2025.

Fait à Yaoundé le 18 septembre 2024:

LE VICE PRESIDENT

OJONG ERET Simon

LE RAPPORTEUR

MASSOUSSI SONGO Robert Thierry

LES MEMBRES

Me. NGADJUI SIKO Louis Nestor

Me. KEYANTIO Augustin